Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Table des matières

INTRODUCTION 4
I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025 5
A. Environnement macroéconomique 2024 5
B. Les finances locales en 2024 6
C. Analyse financière du budget principal 8
1. Historique des résultats et projection 2024 8
2. Évolution de l'épargne 9
3. État de la dette 10
4. Principaux ratios financiers 11
II. Les orientations budgétaires 2025 Budget principal 12
A. Les orientations en matière d'investissement 12
1. Programme pluriannuel d'investissement 12
2. L'investissement courant et les AP/CP 13
3. Les sources de financement en investissement 14
B. Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement 14
1. Une hausse structurelle de la fiscalité en net ralentissement 14
2. Des marges de manœuvre relatives sur les autres recettes 16
C. Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement hors chapitre du personnel 17
1. Le maintien de l'objectif de conserver les marges de manœuvre pour investir 17
2. L'effort consenti sur le chapitre 011 en 2024 à poursuivre 18
3. Les AE/CP : outils de maitrise des dépenses. 20
4. Les autres charges contraintes 21
D. La présentation des effectifs et les hypothèses d'évolution du chapitre des dépenses de personnel 21
1. La présentation des effectifs au 1er janvier 2025 : 21
2. Une masse salariale constante à l'exception de nouveaux services 24
III. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes 26
A. Les Zones d'activités 26
1. Historique des résultats et projection 2024 26
2. Hypothèses 2025 26
B. Le Parc économique 27
1. Historique des résultats et projection 2024 27
2. Hypothèses 2025 27
C. Le réseau de chaleur 28
1. Historique des résultats et projection 2024 28

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

2. Hypothèses 2025 29
D. GEMAPI 29
1. Historique des résultats et projection 2024 29
2. Hypothèses 2025 30

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.
Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.
Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

–de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
–d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
–d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme :

–des données sur le contexte budgétaire ;
–l'environnement économique local et national ;
–le contexte financier ;
–les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
–la situation financière de la collectivité ;
–les perspectives pour l'année à venir.

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025

Le rapport permettant la tenue du débat d'orientations budgétaires étant rédigé dans une grande période d'incertitude liée à l'absence de loi de finances pour l'année 2025, les éléments de contexte sont susceptibles d'être modifiés.

A. Environnement macroéconomique 2024

L'économie française enregistrerait une croissance d'environ 1 % en moyenne annuel en fonction des projections sur la 1ère moitié de 2024. La consommation a globalement été faible sur le 1er semestre. Le pouvoir d'achat ayant cru significativement, le taux d'épargne est en hausse. En raison d'exportations plus dynamiques, la croissance du PIB pourrait légèrement dépassée 1%.

Le taux de chômage continue à être bas (7.3 % à mi-année) au regard de son historique compte tenu du rythme de création d'emploi par l'économie. La pression inflationniste se détend. En outre, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2%.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Les notes de conjoncture de fin d'année traduisent un ralentissement de l'activité après l'embellie liée notamment aux jeux olympiques et paralympiques. L'instabilité politique laisse présager une situation morose pour la fin de l'année qui pourrait se poursuivre sur le 1er semestre 2025.
L'évolution du PIB pour l'année 2024 serait établie à 1.1 % (avec une stabilité pour le dernier trimestre 2024). L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste à 0.5 % lié, outre le contexte politique français, à un risque géopolitique et commercial via une augmentation des prix de l'énergie ou une détérioration du commerce mondial si les Etats-Unis s'engagent rapidement dans un politique de hausse des tarifs douaniers. En l'état actuel, la consommation

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

des ménages constituerait le principal soutien à la croissance. Enfin, la Banque de France estime une croissance à 0.9 % pour 2025 selon ses dernières projections.

B. Les finances locales en 2024

Retour sur l'année 2023 pour les collectivités locales : le bloc communal voyait son autofinancement s'améliorer. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6.2 % (inflation à 4.9 %) portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou les dépenses d'action sociale. En parallèle les recettes ont bénéficié d'une forte revalorisation des bases fiscales mais d'une baisse conséquente des droits de mutation. Ainsi l'épargne brute est globalement en recul sauf sur le bloc communal. Les dépenses d'investissement sont restées dynamiques financées par un recours modéré à l'endettement et un prélèvement sur leur trésorerie.

L'année 2024 a beaucoup ressemblé à 2023 mais de façon plus homogène au sein des collectivités locales avec notamment un autofinancement en baisse.

Les recettes de fonctionnement ont progressé d'environ de 2.3 %. Cependant elles ne suffisent pas à compenser la hausse des dépenses en raison de l'évolution moins marquée de la revalorisation des bases des taxes foncières et un produit de TVA perçu bien inférieur à ce qui était anticipé dans la loi de finances pour 2024 (+1.3 % contre +4.5 % dans la PLF et 3.2 % dans le pacte de stabilité), conséquence du ralentissement de la dynamique des prix.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités ont subi une hausse d'environ 4.4 % portée principalement par :

- Les charges à caractère général en raison de l'impact de la crise inflationniste qui perdure dans une certaine mesure,
- Les dépenses de personnel liées à l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et de l'attribution de 5 points à tous les agents au 1er janvier 2024.

En outre, les intérêts de la dette marquent une nette progression conséquence de la forte hausse des taux depuis 2022 et de l'accélération de la dette.

La dynamique des investissements des collectivités et de leurs groupements est maintenue, à deux ans de la fin du mandat, avec une progression de + de 7%. Cependant, à la suite de ce qui est décrit plus haut, l'épargne brute des collectivités dans leur ensemble semble se contracter de 8.7 %, atteignant le même niveau que 2018 (à 2 ans également de la fin du mandat), mais l'épargne nette n'aura financé que 26 % des investissements hors dette (soit 12 points de moins qu'en 2018.)

Les dépenses ont été financées par des subventions et du FCTVA. Mais le recours à l'emprunt, qui représente 30 %, est en progression de 17.9 %. De ce fait, l'endettement de l'exercice sera positif à hauteur de 5.8 milliards d'euros et l'encours de la dette progressera de 2.8 %. Rapporté au PIB, son poids reste cependant limité à 7.2 %.

Enfin, les collectivités ont continué à utiliser leur fonds de roulement entrainant une contraction de leur trésorerie de 8 milliards d'euros.

Focus sur les EPCI à fiscalité propre :

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

En 2023, l'épargne brute des GFP est restée dynamique à la faveur des recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées. En 2024, les dépenses de fonctionnement ont ralenti mais moins vite que les recettes. Ces dernières ont absorbé une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute se trouve en repli (-3.5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche ont poursuivi leur hausse avec une évolution de +9.3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de la dette a été nécessaire à hauteur de 0.9 milliard d'euros ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0.5 milliard d'euros.

Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale

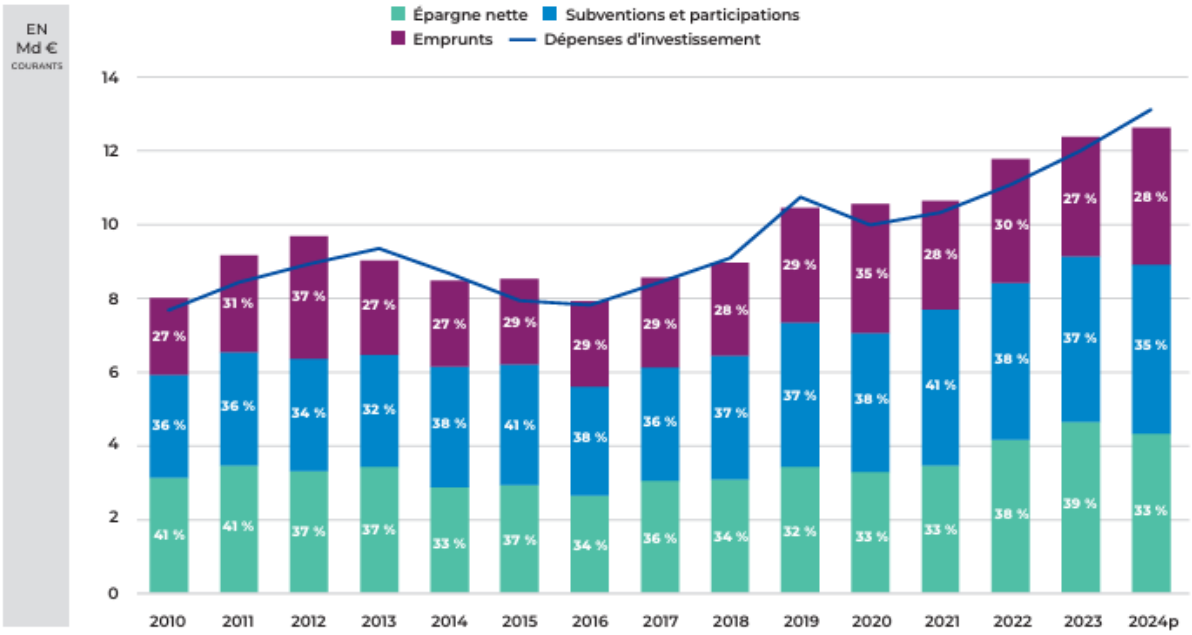

Source : Balances comptables DGFiP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le projet de loi de finances 2025 et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ayant donné lieu à une motion de censure du gouvernement en place, une loi spéciale permettant à l'État de consommer les crédits inscrits au budget précédent et de lever l'impôt a été prise dans l'attente de la constitution du nouveau gouvernement et de nouveaux projets de lois de finances.

En l'état les propositions du 1er PLF ont été retenues malgré tout dans la préparation budgétaire afin d'anticiper les impacts éventuels d'une loi de finances arrivant à la fin du 1er trimestre 2025. Elles étaient les suivantes :

Les contraintes pesant sur le budget de l'État au titre de sa dette incitent à mettre en place une solidarité dans l'effort consenti pour réduire le déficit public. Les collectivités territoriales seraient sollicitées au titre d'un prélèvement sur leurs recettes pour certaines d'entre elles. Mais d'autres mécanismes sont mis en place.

Ainsi, il est proposé de revenir à l'assiette du FCTVA historique c'est à dire sur les investissements, sortant ainsi les dépenses d'entretien et de diminuer le pourcentage de remboursement à 14.85 % au lieu de 16.404 %.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

En outre, les montants de fraction TVA dus en raison des réformes fiscales de ces dernières années seraient gelés. L'État profitant seul de la dynamique éventuelle. Il en serait de même de la DGF.

Le fonds vert quant à lui serait ramené un milliard d'euros contre 2.5 en 2024.

Enfin, le projet de lois de financement pour la sécurité sociale prévoit une augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 4 points passant de 31.65 % à 35.65 %.

C. Analyse financière du budget principal

1. Historique des résultats et projection 2024

BUDGET PRINCIPAL

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE *Prévision CA 2024*
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	27 359 622 €	31 694 704 €	30 150 163 €	31 046 188 €	33 548 140 €	33 922 000 €
RECETTES	30 217 801 €	31 072 961 €	30 728 282 €	32 357 019 €	35 041 203 €	36 441 000 €
RESULTAT	2 858 179 €	-621 743 €	578 118 €	1 310 831 €	1 493 063 €	2 519 000 €
soit % des recettes	9,46%	-2,00%	1,88%	4,05%	4.26%	6,91%

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	8 243 141 €	5 977 394 €	8 847 993 €	12 190 884 €	4 771 583 €	5 843 917 €
RECETTES	9 228 055 €	5 424 248 €	11 940 491 €	8 842 615 €	4 974 068 €	4 531 386 €
RESULTAT	984 914 €	-553 146 €	3 092 499 €	-3 348 269 €	202 485 €	-1 312 531 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	*Prévision CA 2024*
RESULTAT CUMULE	6 481 995 €	4 419 537 €	4 419 537 €	3 261 368 €	3 261 368 €	3 261 368 €

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	*Prévision CA 2024*
RESULTAT CUMULE	516 072 €	-37 074 €	3 055 425 €	-292 845 €	-90 359 €	-1 402 890 €

** L'excédent 2024 serait basculé en investissement au 1068 en 2025 pour couvrir les restes à réaliser 2024 et financer l'investissement. L'excédent cumulé serait donc égal à celui de 2024.*

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

2. Évolution de l'épargne

	15000-BP
Dépenses réelles de fonctionnement (hors écriture de cessions)	32 266 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors écritures de cessions)	36 002 000 €
CAF Brute	**3 736 000 €**
% CAF brute / recettes F	**10.38%**
Remboursement capital emprunts (hors caution)	1 120 212 €
CAF Nette	**2 615 788 €**
Population INSEE	48915
Population DGF	51206
Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions) comptes 1641 inclus	5 209 393 €
Dépenses réelles d'investissement (hors écritures de cessions et remboursement du capital des emprunts)	4 089 181 €

La CAF brute connait une progression de 2 points par rapport à 2023 et est dans la fourchette préconisée entre 8 et 12 %.

	Encours de la dette (CRD) au 31/12/2024	CAF brute	Capacité de désendettement
Budget Principal	14 532 320,00 €	3 736 000,00 €	3.889807281

La capacité de désendettement du budget principal reste dans un niveau acceptable par rapport aux règles des finances publiques :

- Si < 8 ans : Zone verte
- Si < 11 ans : Zone médiane (jaune)
- Si < 15 ans : zone orange
- Si > 15 ans : zone rouge

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

3. État de la dette

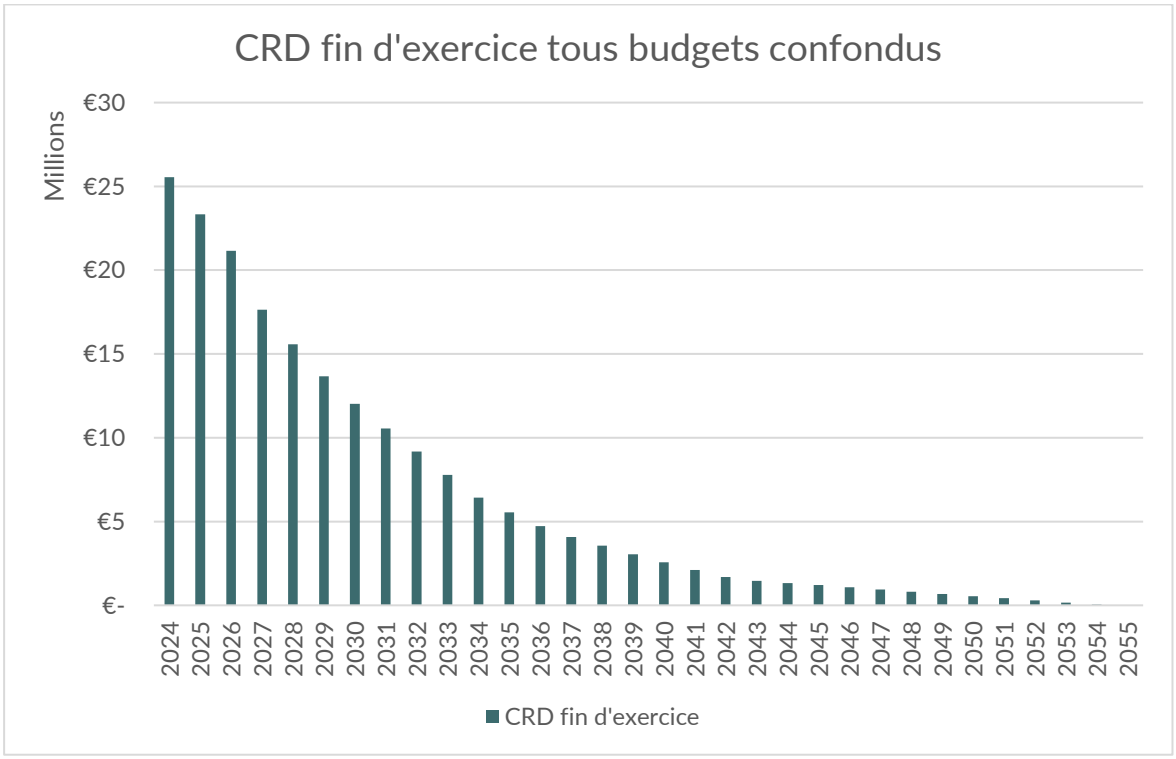

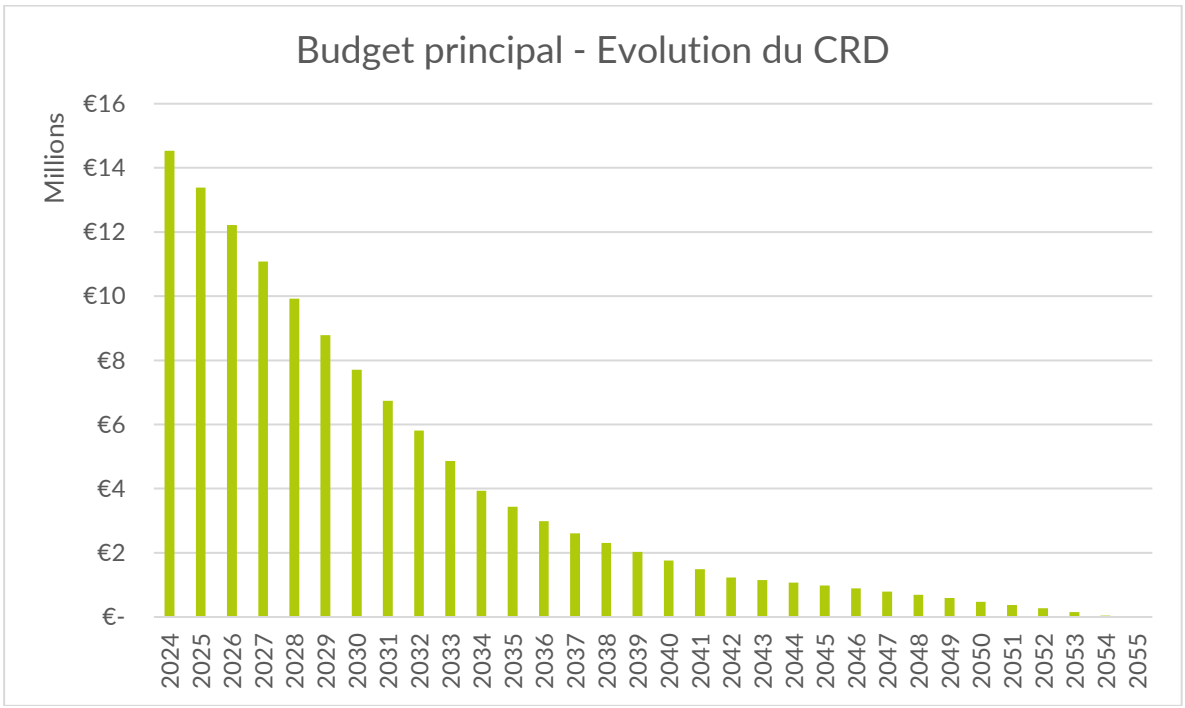

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

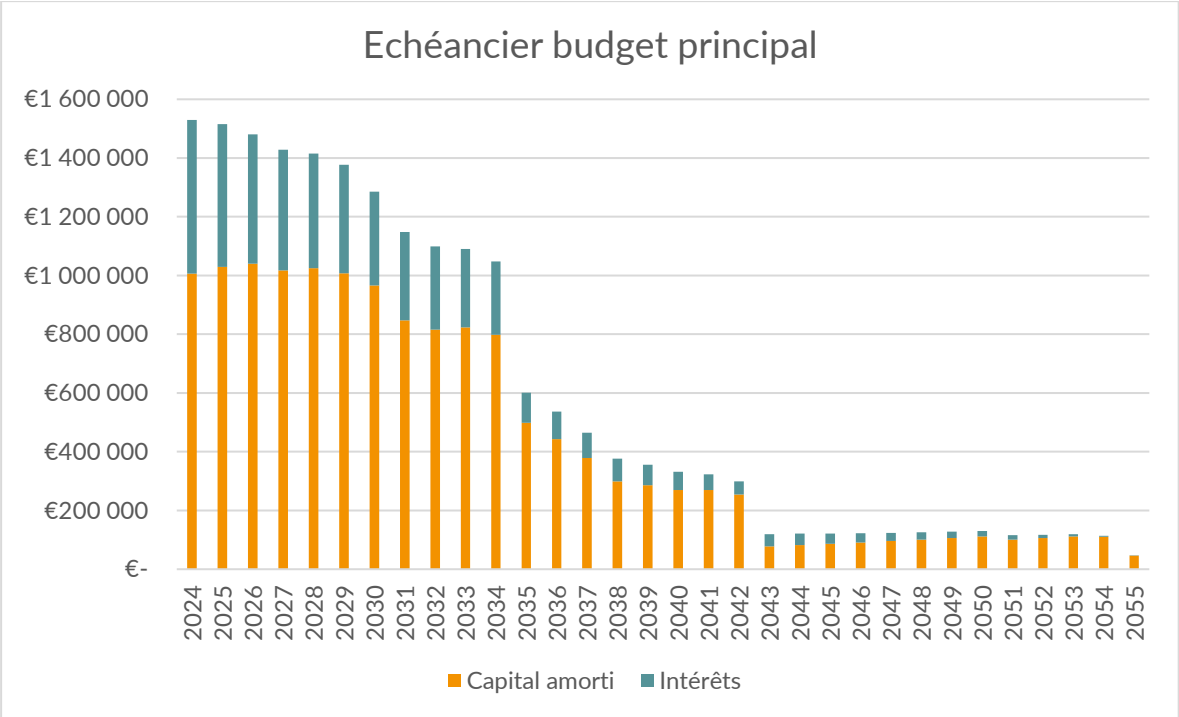

Le décrochage à compter de 2035 correspond à la fin des emprunts renégociés lors de la fusion en 2017-2018.

4. Principaux ratios financiers

	MEP 2020	MEP 2021	MEP 2022	MEP 2023	Prévisions MEP 2024
population DGF	51521	51206	50971	48301	50220
dépenses réelles de fonctionnement	27 360 839 €	28 763 779 €	29 525 038 €	31 832 884 €	32 266 000 €
produit des impositions directes	23 487 791 €	21 486 853 €	22 426 791 €	23 802 238 €	24 568 000 €
recettes réelles de fonctionnement	29 821 246 €	30 393 255 €	31 946 071 €	34 530 971 €	36 002 000 €
dépenses brutes équipement	4 223 007 €	7 386 772 €	4 270 992 €	2 663 062 €	4 089 181 €
capital restant dû	15 125 254 €	20 212 432 €	17 187 116 €	16 030 038 €	14 532 030 €
DGF	2 320 782 €	2 407 660 €	2 435 890 €	2 419 491 €	2 543 610 €
dépenses de personnel	12 118 326 €	13 389 361 €	14 352 514 €	15 236 998 €	16 000 000 €
remboursement de dette	910 810 €	938 822 €	6 721 054 €	1 120 608 €	1 120 212 €

	MEP 2022	strate 2021	MEP 2023	strate 2022	Prévisions MEP 2024	strate 2023
R1 - DRF/hab	579,25 €	403,00 €	659,05 €	347,00 €	642,49 €	419,00 €
R2 - Impositions directes/hab	439,99 €	209,00 €	492,79 €	195,00 €	489,21 €	176,00 €
R3 - RRF/hab	626,75 €	494,00 €	714,91 €	415,00 €	716,89 €	511,00 €
R4 - Dépenses brutes equipmt/hab	83,79 €	91,00 €	55,13 €	83,00 €	81,43 €	102,00 €
R5 - Dette/hab	337,19 €	265,00 €	331,88 €	202,00 €	289,37 €	268,00 €
R6 - DGF/hab	47,79 €	72,00 €	50,09 €	52,00 €	50,65 €	72,00 €
R7 - Dépenses de personnel/DRF	48,61%	40,20%	47,87%	43,70%	49,59%	40,60%
R9 - Marge d'autofinancement courant (MAC)	113,46%	86,50%	95,43%	88,20%	92,73%	87,00%
R10 - Taux d'équipement	13,37%	18,40%	7,71%	20,00%	11,36%	20,00%
R11 - Taux d'endettement	53,80%	53,70%	46,42%	48,60%	40,36%	52,40%

Le niveau de dépenses et d'impositions vis-à-vis du nombre d'habitants a toujours montré un écart conséquent avec la strate de référence. Il en est de même des recettes sur ces deux dernières années. Cependant, ces comparaisons sont à relativiser, puisque

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

les territoires et les compétences des intercommunalités comprises dans l'une ou l'autre peuvent être très différents des contraintes subies par la communauté de communes, rendant ainsi une comparaison globale hasardeuse.

II. Les orientations budgétaires 2025 Budget principal

A. Les orientations en matière d'investissement

1. Programme pluriannuel d'investissement

L'année 2024 représente la fin d'un cycle d'investissement de la communauté de communes Mellois en Poitou qui comprenait à la fois les projets issus des 4 entités regroupées et les projets liés à la structuration de la nouvelle entité. La construction d'un gymnase à Brioux-sur-Boutonne est le seul nouveau projet d'investissement conséquent de la collectivité depuis la fusion. L'exercice 2025 sera donc l'année de transition vers la mise en place d'un PPI.

Une prospective budgétaire a été réalisée en 2024 et a conduit à une priorisation des projets sur le budget principal :

- Priorité 1 (soit 2025-2026) :
  - Opérations immobilières : achat du bâtiment des Rempart de Melle (en corrélation avec la cession du bâtiment logements de l'ancienne école Jules Ferry et de l'ancien bâtiment du Trésor rue de la Croix Paillère à Melle).
  - Amélioration de l'habitat (pacte territorial)
  - Résidence habitat jeune de Chef-Boutonne
  - Cuisine Mellois en Poitou
  - Développement de l'offre petite enfance (transformation des haltes-garderies en crèches).

- Priorité 2 (soit 2027-2028) :
  - Restructuration du centre technique intercommunal
  - CIAP
  - Développement espaces jeunes de La Mothe Saint Héray et Chef-Boutonne

- Priorité 3 (soit après 2029) :
  - ACM Celles-sur-Belle et Mougon
  - Amélioration énergétique et décret tertiaire sur les bâtiments existants

La réhabilitation des piscines est suspendue à la production d'un schéma directeur.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Ce PPI n'est envisageable que dans la mesure où la collectivité dégage des marges de manœuvre suffisantes sur la section de fonctionnement afin de financer l'investissement courant et envisager le recours à l'emprunt que dans les limites d'une capacité de désendettement acceptable.

BUDGET PRINCIPAL	Prospective						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat de fonctionnement CA	1 493 063	1 931 300	1 698 550	1 624 846	1 666 960	1 699 722	1 729 950
Epargne brute	2 649 784	3 216 351	3 073 550	3 068 096	3 181 873	3 289 880	3 399 116
% CAF	7.71%	9.08%	8.77%	8.69%	8.92%	9.12%	9.32%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 120 536	1 121 778	1 347 062	1 362 555	1 342 980	1 355 659	1 342 433
Epargne nette	1 529 248	2 094 573	1 726 488	1 705 541	1 838 893	1 934 221	2 056 683
Investissement recurrent	1 776 660	2 000 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Disponible investissement	- 247 412	94 573	- 123 512	- 144 460	- 11 107	84 221	206 683

Normes indicatives	Seuil d'alerte
> 14%	< 8%

2. L'investissement courant et les AP/CP

La communauté de communes en raison de ses compétences et de son fonctionnement possède une enveloppe d'investissement récurrent au chapitre 21 allant d'1 300 000 à 1 500 000 € en fonction des années.

Le renouvellement des équipements (informatique, restauration…) obsolètes, quand bien même une répartition annuelle est effectuée, et au regard de la taille de la collectivité, entraîne des conséquences sur le niveau des investissements réalisés.

En 2024, l'excédent prévisionnel de fonctionnement couvrirait l'investissement courant de la collectivité (renouvellement).

On retrouve sous forme d'AP/CP les grands projets de la collectivité indifféremment aux chapitres 20, 21 ou 23. Ce fonctionnement permet d'impacter des seuls crédits annuels le budget et de ne pas en mobiliser de manière inutile, sachant que l'intégralité de travaux ou prestations ne se réaliseront pas sur un seul exercice. Il en est de même pour la prévision de renouvellement de matériel par exemple.

En 2025, il est proposé la création de 2 nouvelles autorisations de programmes : l'amélioration de l'habitat et le renouvellement de matériel informatique.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP ULTERIEURS
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	2020	2026	DEPENSES	558 063 €	203 311 €	273 547 €	81 205 €
			RECETTES	452 305 €	164 766 €	112 884 €	174 656 €
17061 - PLU COMMUNAUX	2020	2025	DEPENSES	203 315 €	122 672 €	80 643 €	
			RECETTES	30 808 €	18 832 €	11 976 €	
17062 - GYMNASE BRIOUX	2020	2026	DEPENSES	6 532 913 €	1 767 340 €	4 114 527 €	651 046 €
			RECETTES	2 811 240 €	364 074 €	1 539 807 €	907 359 €
AP 2022-01 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	2022	2025	DEPENSES	848 222 €	577 953 €	270 270 €	
			RECETTES	711 766 €	311 965 €	399 801 €	
AP2023-01 TRAVAUX ECOLES	2023	2025	DEPENSES	1 071 000 €	607 561 €	463 439 €	
AP 2024-01 - INFRASTRUCURE DU RESEAU	2024	2026	DEPENSES	131 000 €	55 342 €	46 000 €	29 658 €
			RECETTES	20 314 €	- €	6 831 €	13 483 €
AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES BRIOUX-CHEF-LEZAY-S.V.	2024	2027	DEPENSES	233 960 €	68 699 €	54 788 €	110 472 €
			RECETTES	35 666 €	11 125 €	8 136 €	16 405 €
AP 2025-01 - AMELIORATION DE L'HABITAT	2025	2028	DEPENSES	1 490 000 €		170 000 €	1 320 000 €
AP 2025-02- RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	2025	2027	DEPENSES	90 000 €		30 000 €	60 000 €

3. Les sources de financement en investissement

La recherche de subvention doit être intensifiée au regard des projets. Un travail sera mené entre les directions concernées et le service contractualisation pour permettre un meilleur taux de subventionnement et ainsi réduire l'autofinancement de la communauté de communes.

Au regard des projections actuelles, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer la construction du gymnase de Brioux à hauteur des travaux réalisés en 2025, ainsi que pour l'achat du bâtiment des Rempart.

B. Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

1. Une hausse structurelle de la fiscalité en net ralentissement

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

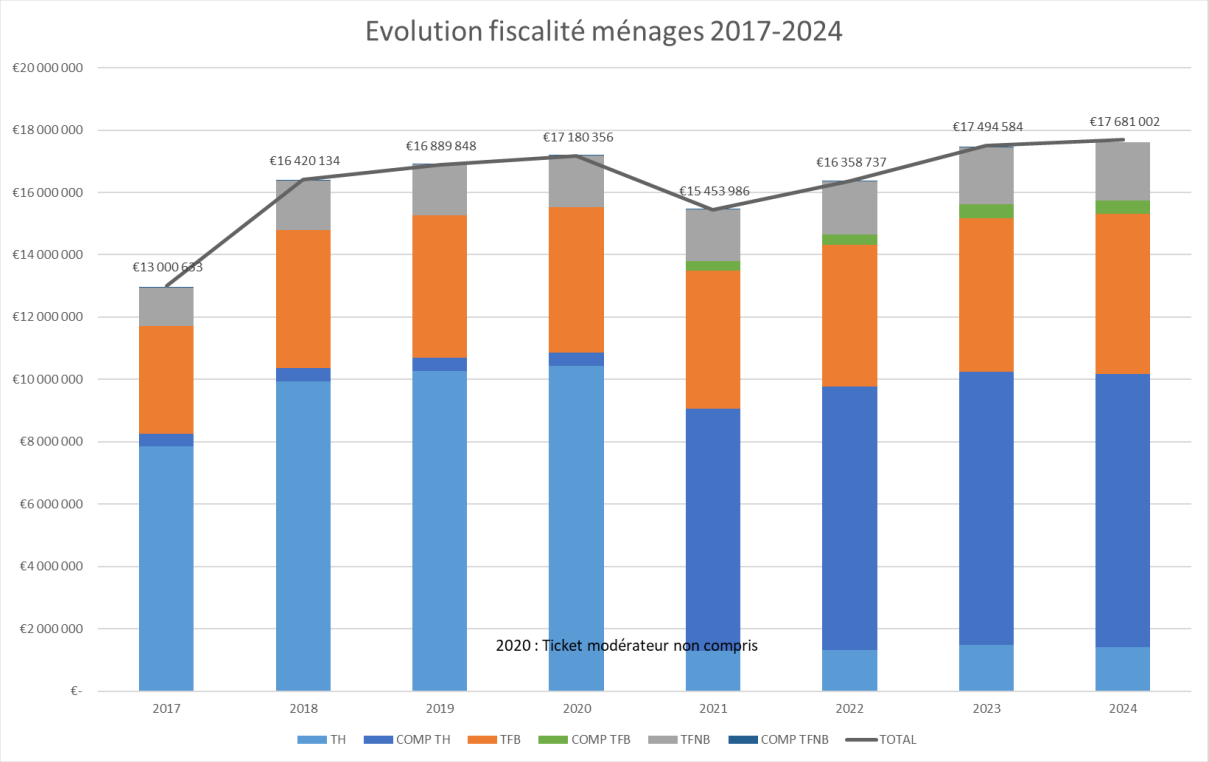

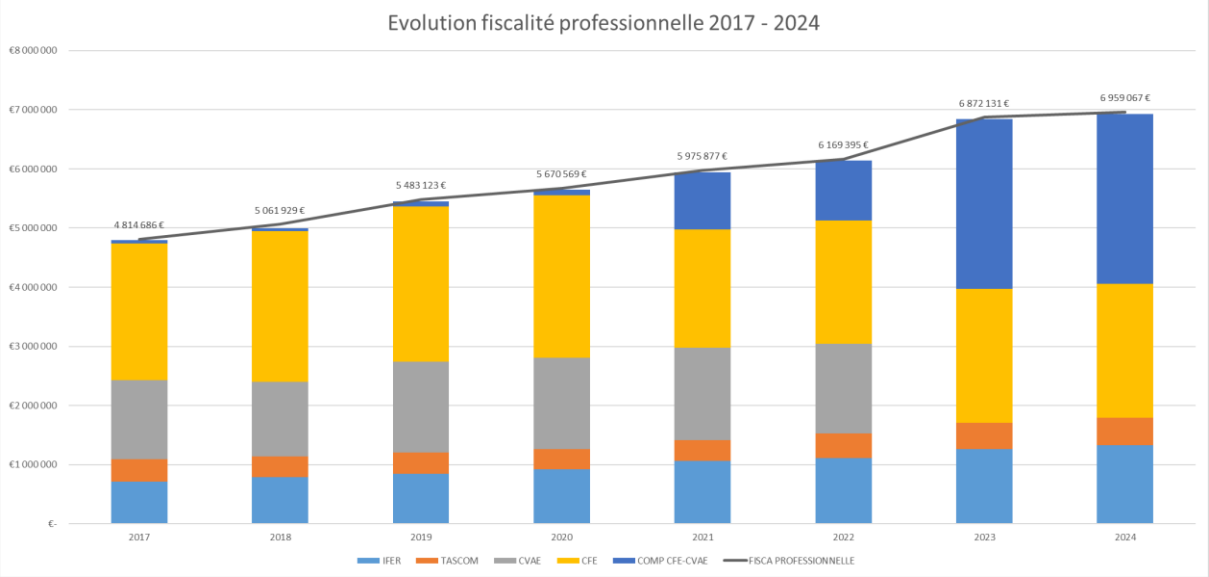

La fiscalité a évolué de manière positive jusqu'en 2023. Cependant, compte tenu du contexte économique et politique, il s'avère que la fraction de TVA ne bénéficie plus de la dynamique des années précédentes en raison d'un ralentissement de la consommation. La hausse du niveau d'inflation de ces trois dernières années a permis, par son impact sur la valeur locative, de faire progresser les recettes de manière régulière. Mais, le ralentissement de l'inflation en 2024, engendre une augmentation des bases de 1.7% pour 2025 (contre 3.9 % en 2024 et 7.1 % en 2023). Enfin, la perte du dynamisme de la TVA et la future disparition de la CVAE (laissée en suspens) risquent d'accentuer cette stagnation des recettes, voire tendre vers une réduction.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

On constate donc que l'intervention de la collectivité sur les recettes issues de la fiscalité est limitée. Une augmentation des bases minimum de CFE a été mise en application en 2024. Elle a consisté à rééquilibrer les différentes tranches existantes entre elles et au regard de ce qui peut se pratiquer au sein des autres intercommunalités du département. Elle a permis d'engendrer des recettes supplémentaires à hauteur de 404 505 €.

Par ailleurs, le coefficient multiplicateur de la TASCOM a été réévalué à 1.15 en 2025, ce qui entraînera une hausse des recettes estimée à 519 720 € pour 2025.

Ainsi, hors fiscalité d'entreprise, la dépendance aux décisions de l'Etat est forte et ne permettrait d'agir que sur le taux des taxes ménages, qui pour le moment suit un lissage acté lors de la création de la communauté de communes. En outre, l'absence de loi de finances pour 2025 et les tensions sur le budget de l'Etat ne permettent pas d'aborder l'année 2025 avec des certitudes.

2. Des marges de manœuvre relatives sur les autres recettes

Les autres recettes de la collectivité ne bénéficient pas davantage de latitude pour apporter des ressources nouvelles.

Les dotations de l'État et autres participations dépendent d'instances sur lesquelles la communauté de communes n'a pas de prise ou sont liées à l'activité qui, si elle augmente, provoquera également une hausse des dépenses.

Les tarifs des services publics pourraient être une variable à activer, comme certaines autres collectivités ont pu le faire. La décision de transformer les halte-garderie en crèche apportera des recettes supplémentaires (au-delà des dépenses engendrées) du fait du fort financement sur cette politique publique. Enfin, les revenus des immeubles tendent à diminuer du fait d'un retour auprès des communes des logements ou de leur vente. Malgré tout, ces ventes permettent notamment à la collectivité de se désendetter en remboursant les emprunts liés à ces immeubles.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

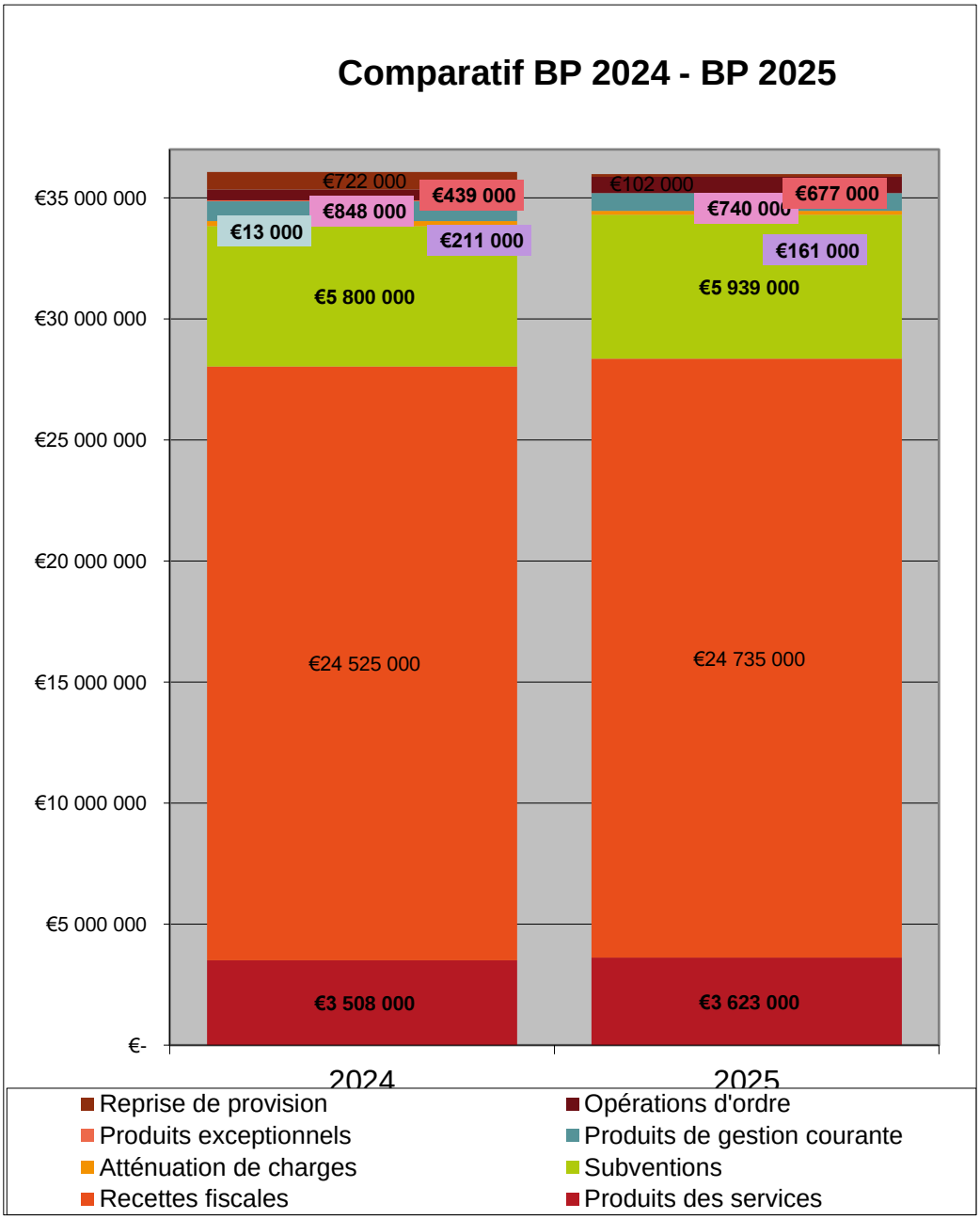

C. Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement hors chapitre du personnel

1. Le maintien de l'objectif de conserver les marges de manœuvre pour investir

L'objectif fixé en 2024 de dégager le maximum de marges de manœuvre, en particulier pour au minimum financer le renouvellement des équipements et les gros travaux d'entretien, doit être poursuivi. Il a donc été affiché pour l'élaboration du budget 2025

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

et ce afin de ne pas empiéter sur la possibilité de pouvoir débuter un nouveau cycle d'investissement.

Toujours dans la même perspective que le budget primitif se rapproche le plus possible du futur compte administratif, il doit être en cohérence avec la capacité des services à réaliser les projets. L'idée sous-jacente est donc que les inscriptions budgétaires soient réalisées dans l'année et que soit évités les crédits mobilisés pour des actions non effectuées.

Cet objectif a été fait l'objet d'un point d'étape de consommation budgétaire en milieu d'année afin d'adapter si nécessaire les besoins, qui a permis à de réajuster les crédits. En outre, dans le fonctionnement de la collectivité, l'utilisation des virements de crédits permet une souplesse dans la répartition entre les différentes directions. Cette pratique a déjà été mise en place sur le budget 2024 avec un certain succès permettant ainsi d'instaurer une solidarité entre les directions et d'être au plus juste de la consommation.

2. L'effort consenti sur le chapitre 011 en 2024 à poursuivre

L'exercice 2023 avait été marqué par un constat sur le chapitre des charges à caractère général. L'évolution depuis la création de la collectivité montrait une hausse constante de la prévision budgétaire. Pour autant, la réalisation ne suivait pas en proportion et le delta, alors même que certaines dépenses fluctuaient, tendait à se stabiliser entre 1 million et 1 million 3. L'analyse portée sur les derniers exercices aboutie à une évaluation de ce chapitre entre 5,8 millions et 6 millions d'euros hors contexte inflationniste.

Le budget primitif 2024 a donc été construit de sorte que la prévision soit autour de 6 millions. Des efforts ont été sollicités de la part de l'ensemble de la collectivité. Le résultat 2024 devrait se situer dans cette fourchette, signe du respect des consignes données en début d'exercice. Il s'équilibre d'ailleurs au même niveau que 2023, hors transfert des crédits liés à l'assurance du personnel du chapitre 011 au 012 au budget 2024.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

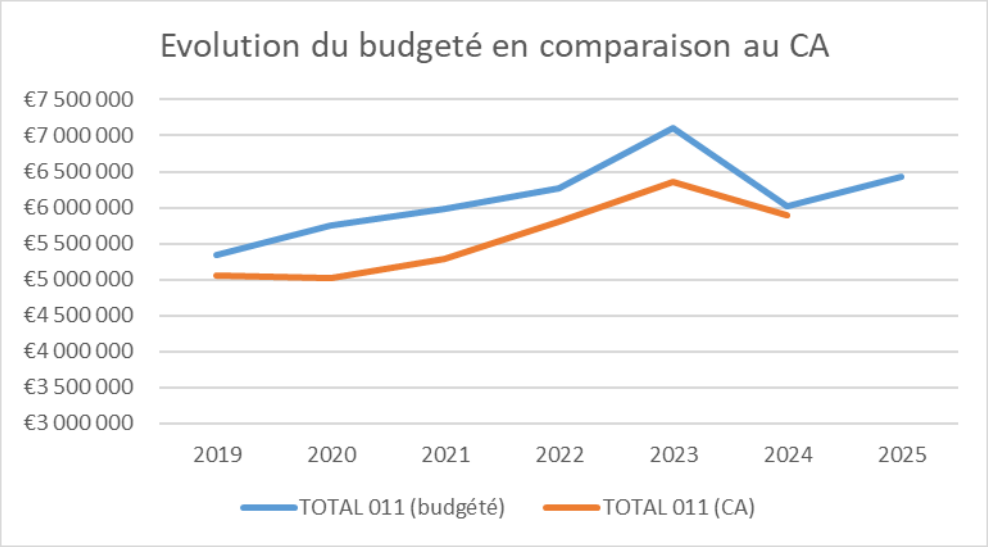

Pour 2025, il s'agit de la prévision budgétaire en mesures reconductibles (sans mesures nouvelles) à l'instant T à la suite du travail des directions (comprenant cependant la prise en compte du volet 1 du pacte territorial et d'un basculement de dépenses du chapitre 012 vers le chapitre 011, pour un montant total d'environ 300 000 €). Pour 2025, l'objectif est de rester sur le même niveau de dépenses qu'en 2024 (à périmètre constant).

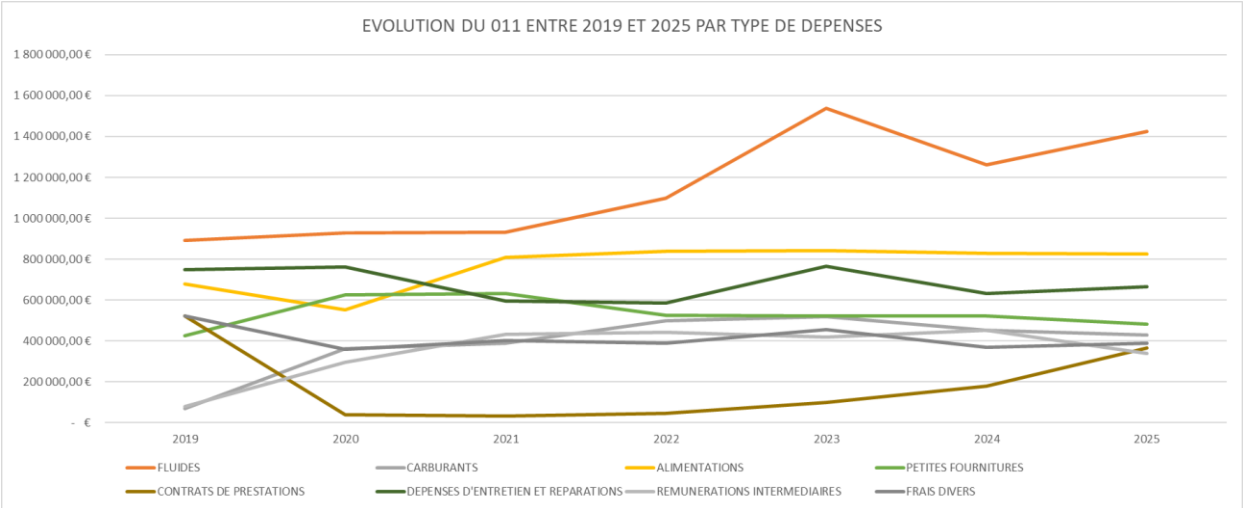

Ce graphique permet de visualiser l'impact de certaines dépenses et de leurs évolutions sur le chapitre 011 depuis 7 ans, les valeurs 2025 n'étant que des prévisions.

Le décrochage des contrats de prestations en 2020 est dû en partie à une basculement de prestations TAP sur un autre article budgétaire.

Au sein du chapitre 011, la répartition des grandes familles de dépenses pourrait être la suivante sous réserve des ajustements en cours. Elle montre le poids des fluides/carburant et de l'alimentation qui représentent environ 30 % de la prévision budgétaire.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

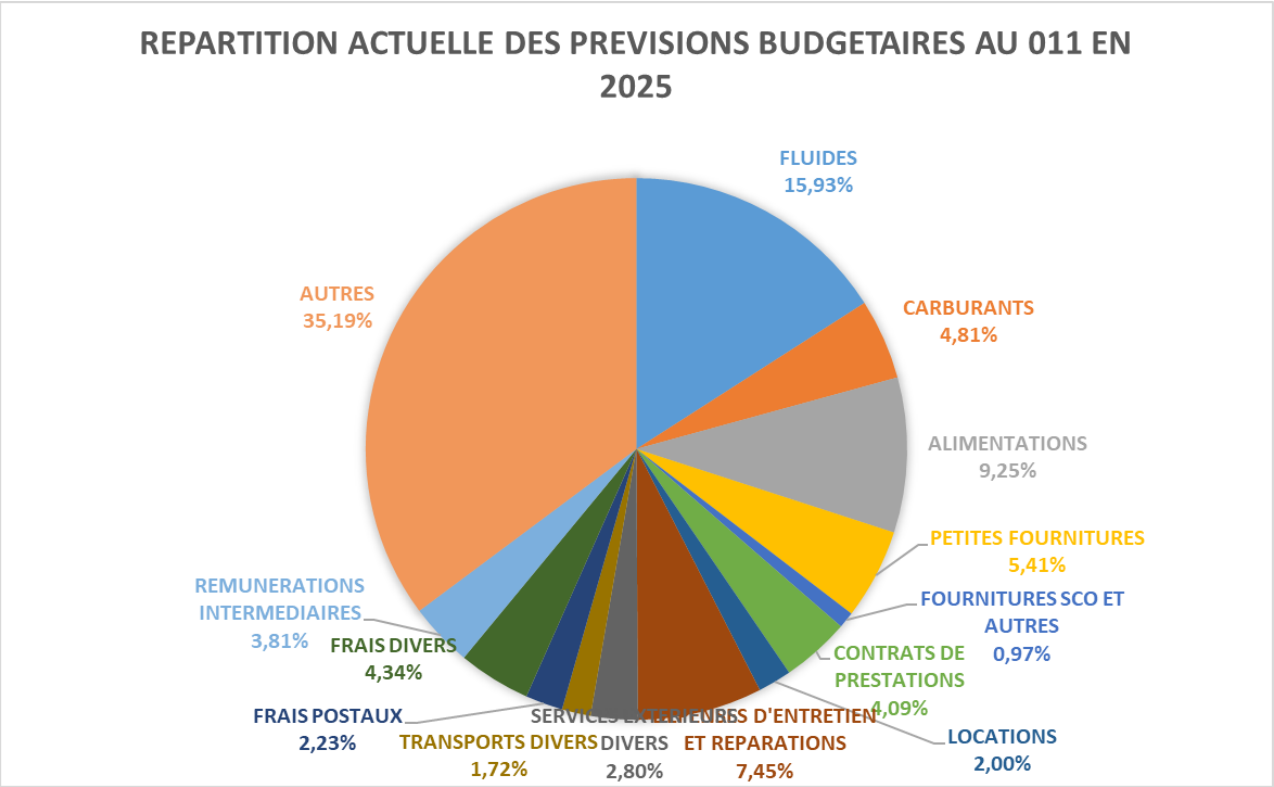

3. Les AE/CP : outils de maitrise des dépenses.

L'utilisation des Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement en fonctionnement est encore peu fréquente.

Les autorisations actuelles concernent des études de la direction de l'attractivité du territoire notamment la filière chanvre.

PROGRAMME	ANNEE AP	FIN AP	DEP/REC	MONTANT TOTAL	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP ULTERIEURS
AE 2022-01 - ETUDES STRUCTURELLES ACTIVITES ECONOMIQUES	2022	2025	DEPENSES	162 612 €	130 412 €	32 200,00 €	
			RECETTES	91 844 €	76 674 €	15 170,00 €	
AE 2024-01 - ETUDES FILIERE CHANVRE	2024	2026	DEPENSES	150 808 €	39 908,24 €	75 404,00 €	35 495,76 €
			RECETTES	129 333 €	19 666,50 €	45 000,00 €	64 666,50 €

Ce recours aux autorisations d'engagement permet une meilleure répartition des crédits pour des projets d'envergure en fonctionnement, facilitant ainsi la compréhension du budget de l'année N. Il est cependant nécessaire de réaliser un suivi précis des AE et d'évaluer le besoin le plus justement possible afin de ne pas bloquer les crédits et réduire la souplesse existante en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

4. Les autres charges contraintes

Les autres dépenses relèvent principalement des subventions et participations (aux associations, office de tourisme…) et des attributions de compensation versées aux communes.

L'évolution de ces deux groupes n'a que peu d'impact sur la globalité du budget. En 2024, la participation au SDIS est sortie du chapitre 65 par le retour de cette compétence aux communes, mais a basculé au chapitre 014 par le biais des attributions de compensation. L'impact budgétaire ne se fait que sur l'augmentation de la contribution qui sera dorénavant supportée au niveau communal.
Les subventions aux associations devraient rester dans le même ordre de grandeur.

En ce qui concerne les attributions de compensation, sous réserve d'un détransfert d'équipement. Elles seront identiques.

D. La présentation des effectifs et les hypothèses d'évolution du chapitre des dépenses de personnel

1. La présentation des effectifs au 1er janvier 2025 :

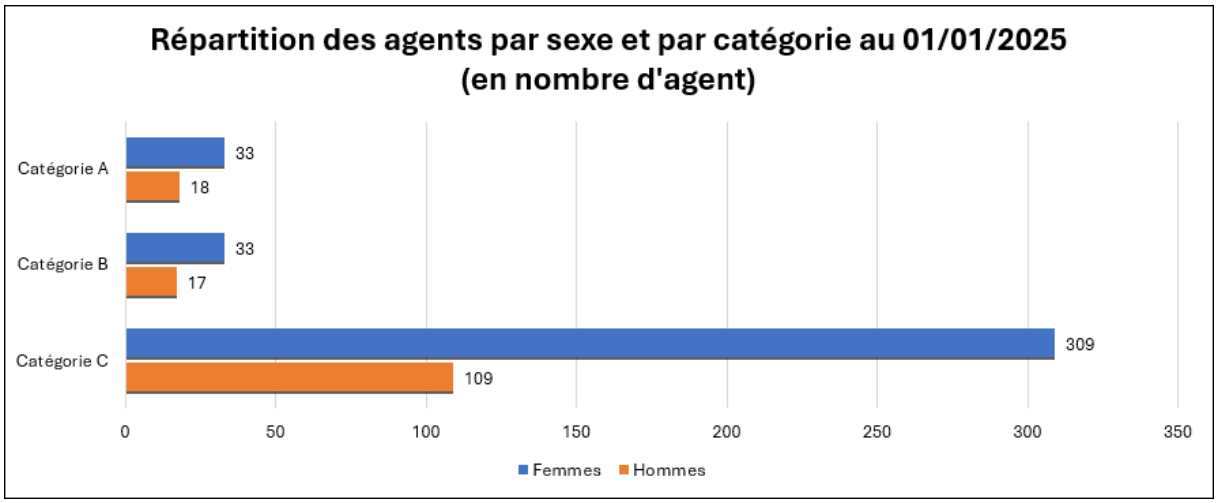

Le nombre total d'agents au 1er janvier 2025 est de 519, tous statuts confondus (titulaires, contractuels permanents et non permanents, agents en disponibilité ou en détachement hors collectivité).
Total de femmes : 375
Total d'hommes : 144

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

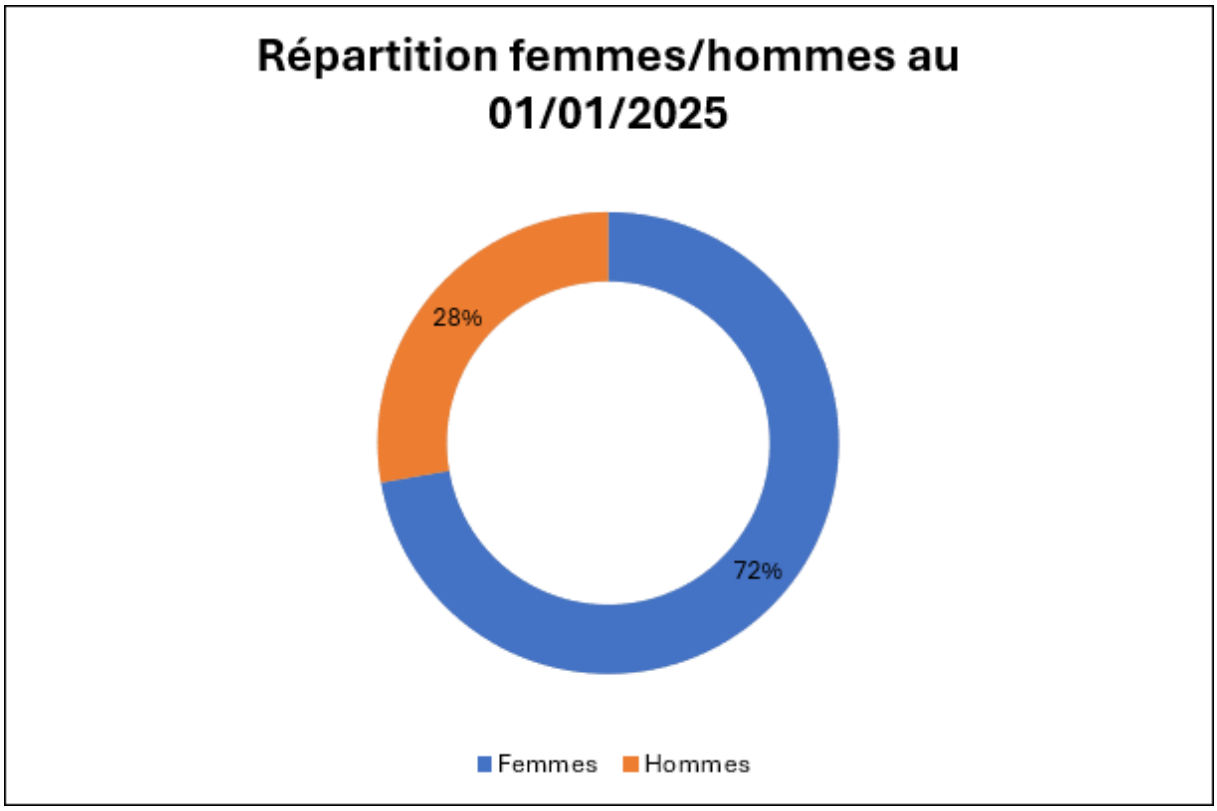

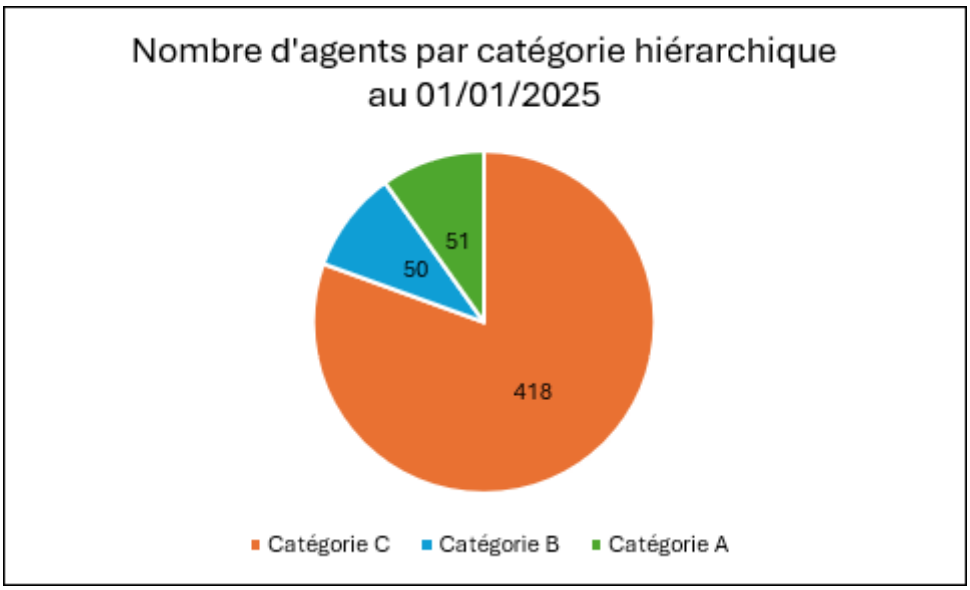

Répartition en pourcentage des agents par catégorie :

- Catégorie A : 51 agents, soit 9.83% du nombre total d'agents de la collectivité (*10.28% en 2024*, *9,25% en 2023*),
- Catégorie B : 50 agents, soit 9,63 % (*9.16% en 2024*, 8,07% *en 2022*)
- Catégorie C : 418 agents, soit 80,54 % (*80.56% en 2024*, *82,68 % en 2022*).

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

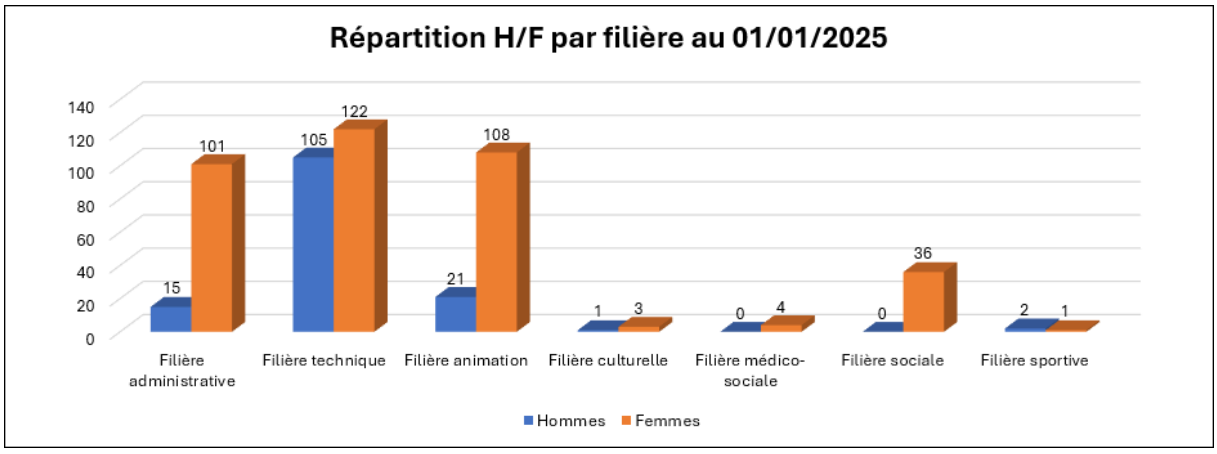

Les 3 filières les plus représentées au 1/01/2025 sont :

- La filière technique, qui représente presque la moitié des effectifs de la collectivité,
- Les filières administratives et animation.

Positions administratives :

- Agents employés sur postes permanents : 429
- Agents employés sur postes non permanents (remplacements, ATA et contrats de projet) : 90
- Agents en disponibilité : 33
- Agent mis à disposition : 1
- Agent en détachement : 1

Soit un nombre total d'agents (hors disponibilité et MAD) de 519 au 1/01/2025.

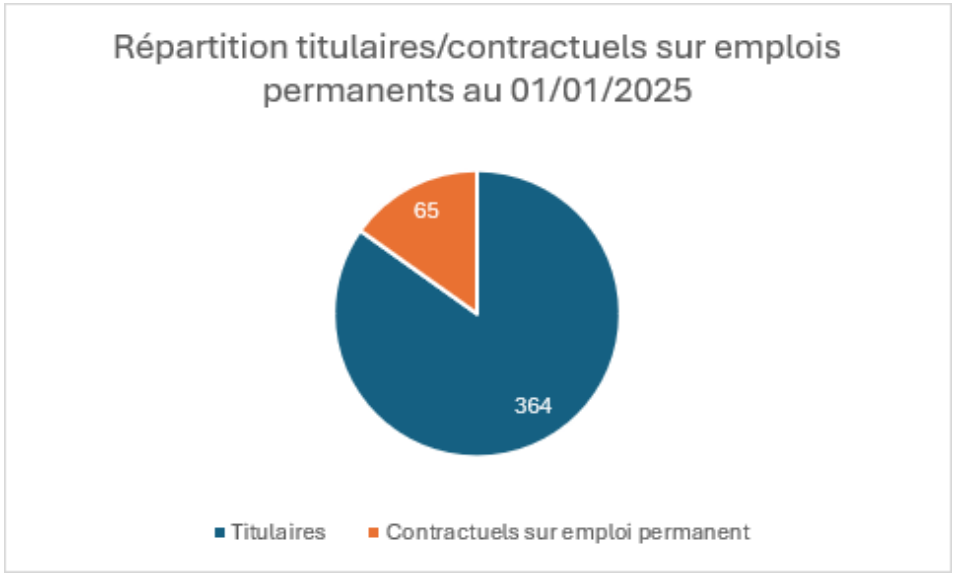

Au 1er janvier 2025 :

- Agents bénéficiant d'un CDI de droit public : 3 agents
- Agents bénéficiant d'un CDI de droit privé (SPIC assainissement) : 10 agents
- CDD sur emplois permanents : 65 agents
- 1 agent sur l'emploi de directeur de cabinet
- 4 emplois fonctionnels de direction générale

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

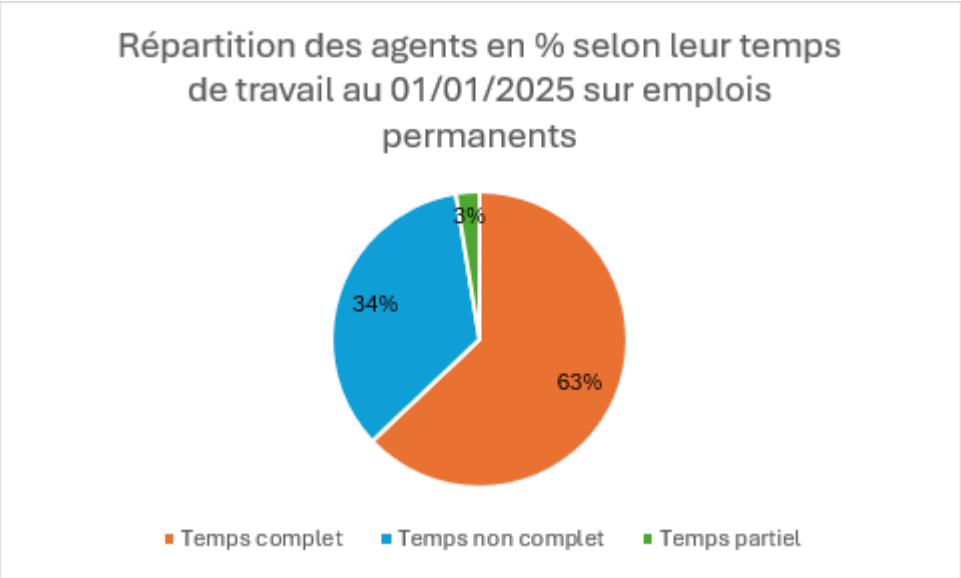

Concernant les agents sur emplois permanent ; soit 270 agents à temps complet et 148 agents à temps non complet et 11 à temps partiel.

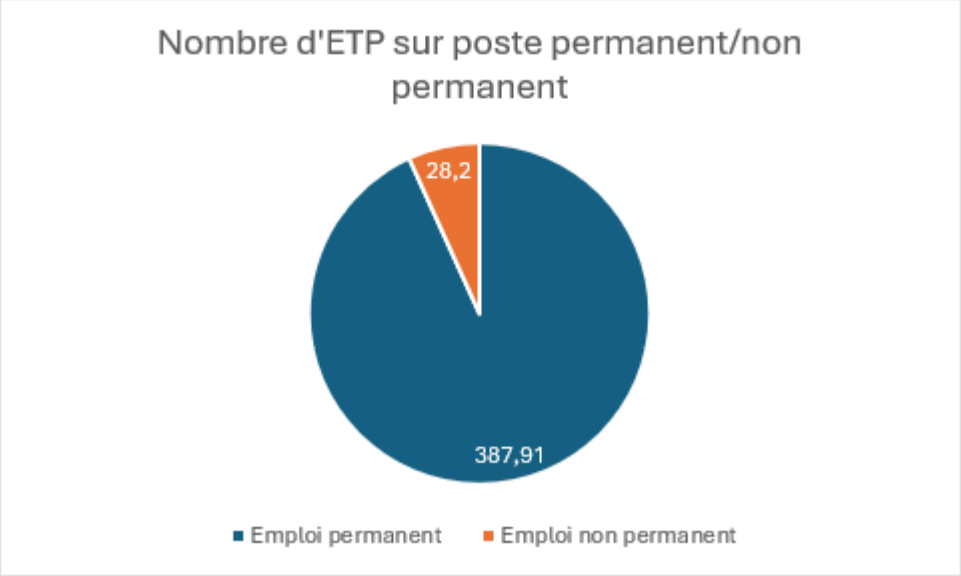

Soit 387,91 ETP sur emplois permanent, 28.2 ETP sur emplois non permanent.

2. Une masse salariale constante à l'exception de nouveaux services

La collectivité entre dans une période de transformation de son organisation aux termes des 7 années de construction.
Celle-ci s'appuie sur :

- Une volonté de mieux répartir les ressources en fonction des contraintes des différents services.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

- Une adaptation nécessaire aux changements liés notamment à la numérisation mais aussi aux évolutions sociétales.
- Une nécessaire réduction des coûts directs en termes de personnel mais également indirects.
- Un service public qui répond aux besoins de la population.

La modification de l'organigramme de la direction générale au cours de l'année 2024 a été rendue possible par l'engagement pris qu'elle se ferait à moyens constants.
En 1er lieu, des missions ont été redéployées sans faire appel à un recrutement. C'est le cas de la cellule contrôle de gestion en lieu et place d'un ETP.
En deuxième lieu, il apparait que certains projets ont une durée de vie précise et les agents contractuels recrutés pour cette occasion verront leurs contrats se terminer de manière concomitante.
Enfin, au sein même des directions, des postes sont supprimés :

- A la direction des finances, un ETP disparait en raison du remplacement en interne du poste de directrice des finances.
- A la direction de l'aménagement et de l'habitat, il en est de même.
- A la direction de l'éducation, en raison de mutations et de la réorganisation en cours, deux chefs de services ne seront pas remplacés.

Cette mutation de la collectivité va permettre de répondre aux besoins de la population sans coût supplémentaire avec la transformation en crèches des haltes garderies et ce malgré le recrutement nécessaire de personnel qualifié pour faire fonctionner les établissements.
De même, et grâce à la mutualisation avec les communes sur les infrastructures informatiques et téléphoniques, la Direction des systèmes d'information va pouvoir se renforcer et ainsi développer le service commun.

De manière générale, les besoins en poste seront étudiés en tout premier lieu en interne et en particulier dans le cadre de reclassement d'agents soit inaptes à leurs fonctions, soit ayant une opportunité de réaliser d'autres missions.

Enfin, afin de limiter le recours à l'intérim, la collectivité va s'engager dans une démarche de mise à jour de son plan de continuité d'activités. Il s'agit avant tout de mettre en place des process permettant aux encadrants d'être légitimes lors des prises de décisions liées à une réorganisation temporaire en raison d'absence.

Malgré la bonne volonté de la collectivité, la possibilité, non encore votée, d'une hausse de 3 points de la cotisation CNRACL employeur sur 4 ans, entraine mécaniquement une augmentation du chapitre 012 de 180 000 €.
Il en est de même des évolutions de carrière des agents, même si l'impact est moindre à Mellois en Poitou en raison de la structure composée à plus de 80 % d'agents de catégorie C dont les échelles indiciaires subissent un effet de tassement.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

III. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

A. Les zones d'activités

1. Historique des résultats et projection 2024

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Prévision 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	6 145 925 €	5 946 573 €	5 823 486 €	5 297 682 €	6 093 076 €	4 658 591 €
RECETTES	6 147 020 €	5 871 941 €	5 839 524 €	5 297 682 €	5 456 410 €	4 658 591 €
RESULTAT	1 095 €	-74 632 €	16 038 €	0 €	-636 666 €	0 €
soit % des recettes	0,02%	-1,27%	0,27%	0,00%	-11,67%	0,00%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	5 968 345 €	6 047 209 €	8 499 430 €	5 372 699 €	5 400 498 €	6 713 996 €
RECETTES	5 942 449 €	5 836 123 €	7 949 012 €	5 188 379 €	6 039 177 €	5 925 136 €
RESULTAT	-25 896 €	-211 086 €	-550 418 €	-184 320 €	638 679 €	-788 860 €

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	FONCTIONNEMENT Prévision 2024
RESULTAT CUMULE	706 391 €	631 759 €	647 798 €	647 798 €	11 132 €	11 132 €

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	INVESTISSEMENT Prévision 2024
RESULTAT CUMULE	-1 302 634 €	-1 513 721 €	-2 064 138 €	-2 248 458 €	-1 609 779 €	-2 398 639 €

Ce budget comporte des écritures de stock impactant le résultat. Le mandaté et titré réel sur les exercices est inférieure à ce qui est affiché.

L'année 2024 a été marquée par :
- la vente de parcelles (parcelles sur les ZAE de la Croix Ganne à Fressines et sur la ZAE des Maisons Blanches à Limalonges) ;
- la reprise de l'aménagement sur la ZAE du Pinier à Melle.

2. Hypothèses 2025

Le budget primitif 2025 intègre les travaux et projets d'aménagement suivants en mesures reconductibles :

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

- Etudes sur différentes zones pour environ 62 000 €
- Travaux de voirie La Plaine de Limage : 35 000 €
- Travaux Le Pinier - tranche 3 : 200 000 €

Il prévoit également les ventes de terrains suivantes :

- Les Maisons Blanches : 17 000 €
- Le Pinier : 25 000 €
- La Croix Ganne : 180 000 €

Soit un total de 222 000 €. Ainsi qu'une subvention de 15 000 € du SIEDS pour l'éclairage du Pinier.

B. Le parc économique

1. Historique des résultats et projection 2024

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	751 807 €	395 515 €	464 743 €	533 136 €	440 696 €	438 000 €
RECETTES	751 807 €	487 200 €	406 668 €	499 526 €	440 696 €	438 000 €
RESULTAT	0 €	91 685 €	-58 075 €	-33 609 €	0 €	0 €
soit % des recettes	0,00%	18,82%	-14,28%	-6,73%	0,00%	0,00%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	438 050 €	364 699 €	246 174 €	248 155 €	303 435 €	243 174 €
RECETTES	615 861 €	280 509 €	303 830 €	369 050 €	262 380 €	279 961 €
RESULTAT	177 811 €	-84 191 €	57 656 €	120 895 €	-41 055 €	36 787 €

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	FONCTIONNEMENT Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	0 €	91 685 €	33 609 €	0 €	0 €	0 €

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	INVESTISSEMENT Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	102 426 €	18 235 €	75 891 €	196 786 €	155 731 €	192 518 €

2. Hypothèses 2025

En fonctionnement, le budget s'équilibre chaque année grâce à une subvention du budget principal ; ce qui sera également le cas en 2025. Aucun virement vers la section d'investissement n'est nécessaire. Le niveau d'amortissement permet de couvrir le capital d'emprunt à rembourser annuellement.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Le montant des travaux à réaliser pour entretenir le patrimoine économique augmente d'année en année, ainsi que le niveau des impayés qui s'impose à la collectivité. Les désagréments causés par les gens du voyage impactent également ce budget, à travers les remises gracieuses de loyers. Ce budget est stable au vu du taux élevé d'occupation et le marché de gestion externalisé.

En investissement, le budget 2025 prévoit la vente du bâtiment de Melleran.

L'externalisation de la gestion locative sera interrogée au cours de l'année 2025.

C. Le réseau de chaleur

1. Historique des résultats et projection 2024

	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	298 468 €	264 116 €	281 848 €	308 469 €	406 667 €	370 117 €
RECETTES	457 653 €	266 298 €	453 025 €	271 860 €	313 740 €	280 059 €
RESULTAT	159 185 €	2 181 €	171 177 €	-36 609 €	-92 926 €	-90 058 €
soit % des recettes	34,78%	0,82%	37,79%	-13,47%	-29,62%	-32,16%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	66 016 €	68 266 €	464 769 €	45 843 €	46 454 €	57 485 €
RECETTES	39 621 €	39 621 €	459 141 €	200 741 €	39 621 €	39 621 €
RESULTAT	-26 395 €	-28 645 €	-5 628 €	154 898 €	-6 833 €	-17 864 €

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	-12 238 €	-10 057 €	0 €	-36 609 €	-129 535 €	-219 593 €
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	-356 858 €	-385 503 €	-391 131 €	-236 233 €	-243 066 €	-260 930 €

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

Le résultat 2024 s'explique par les coûts de fonctionnement supplémentaires dû à de nombreuses pannes ayant entrainé une absence de chauffage sur la grappe nord notamment. Un plan de sauvegarde du réseau est en cours.

2. Hypothèses 2025

Ce budget est en difficulté financière en raison de la vétusté et de la fragilité du réseau. Une subvention du budget principal sera nécessaire à l'équilibre du budget en raison des déficit antérieurs reportés.

Il a été inscrit une location de la chaufferie mobile en cas de panne majeure sur le secteur des logements afin de maintenir le chauffage sur la grappe nord.

Une diminution des redevances est attendue à la suite du départ des logements rue de Barver.

La collectivité attend la restitution de l'étude du CRER concernant le réseau de chaleur avant d'envisager de futures orientations concernant le réseau de chaleur.

D. GEMAPI

1. Historique des résultats et projection 2024

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE Anticipé 2024
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
DEPENSES	296 227 €	320 125 €	375 642 €	385 318 €	464 544 €	503 232 €
RECETTES	304 512 €	316 249 €	376 261 €	382 243 €	465 456 €	503 373 €
RESULTAT	8 285 €	-3 876 €	619 €	-3 075 €	912 €	141 €
soit % des recettes	2,72%	-1,23%	0,16%	-0,80%	0,20%	0,03%
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	16 776 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RECETTES	0 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT	0 €	-12 276 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	14 441 €	10 564 €	11 184 €	8 108 €	9 020 €	9 160 €

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT
	2019	2020	2021	2022	2023	Anticipé 2024
RESULTAT CUMULE	12 276 €	-0 €	-0 €	-0 €	-0 €	-0 €

Le montant de la taxe s'élevait en 2024 à 498 804 €, représentant 10.23 € par habitant du territoire. Les frais de fonctionnement sont stables.

2. Hypothèses 2025

Ce budget sera présenté au conseil d'exploitation avant l'adoption du budget.

Le montant de la taxe serait fixé à hauteur de 540 140 € pour assurer l'équilibre de ce budget en prenant en compte la hausse des cotisations demandées par les syndicats, soit 10,94 € par habitant du territoire. Cela représente une augmentation de la taxe de 8% par rapport à 2024. Les frais de fonctionnement sont stables et une enveloppe de 10 000 € est prévue pour les dégrèvements.

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

GLOSSAIRE

A
AC : Attributions de compensation
AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.
ATA : Augmentation Temporaire d'Activité
B
BA : Budget annexe
BP : Budget Primitif ou Budget Principal
BS : Budget Supplémentaire
C
CA : Compte Administratif
CAF Brute : Capacité d'Auto-Financement Brute. C'est le ratio qui évalue les ressources générées par l'activité normale de gestion des services sur une année et permettant d'assurer son autofinancement. Elle est calculée ainsi : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF Nette : Capacité d'Auto-Financement Nette. Elle est calculée ainsi : CAF Brute – remboursement du capital des emprunts. On mesure ainsi de quelle capacité d'investissement la collectivité dispose une fois payées les charges courantes et le remboursement du capital d'emprunts (les intérêts sont déjà pris en compte dans les charges courantes).
CCMP : Communauté de communes Mellois en Poitou
CET : Contribution Économique Territoriale
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CRD : Capital Restant Dû
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
D
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGD : Dotation Globale Décentralisée
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DM : Décision Modificative
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSR : Dotation de Solidarité Rurale
E
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC : Établissement Public Industriel et Commercial
F
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_07-DE

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

G

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Évolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades

I

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Énergies Renouvelables
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L

LFI : Loi de Finances Initiales

P

PIB : Produit Intérieur Brut
PLF : Projet de Loi de Finances
PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

R

RAR : Reste À Réaliser
RH : Ressources Humaines
RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

S

SDIS : Service Département d'Incendie et de Secours
SPIC : Service Public Industriel et Commercial

T

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TF : Taxe Foncière
TFPB : Taxe Foncière sur le patrimoine Bâti
TFNB : Taxe Foncière sur le patrimoine Non Bâti
TH : Taxe d'Habitation
TTC : Toutes Taxes Comprises
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Z

ZAE : Zone d'Activités Économiques